

## **Après-midi de concertation: mise en œuvre de la législation sectorielle en matière d'e-commerce**

- Organisateur: SPF Santé publique, DG Environnement
- Autres administrations: SPF Économie, autres entités fédérales
- Date et lieu: le 17 mai 2018, de 13h30 à 17h00, Bruxelles, Place Victor Horta, 40, salle Bara 01C
- Interlocuteurs: Fédérations sectorielles belges de *vendeurs en ligne* et *d'opérateurs de plates-formes de marché*, fédérations sectorielles de commerce

### Interlocuteurs:

- Be-commerce: Fédération de l'e-commerce belge
- FeWeb: Fédération des métiers du web
- Safeshops.be asbl: Organisation belge qui décerne le label de qualité aux webshops
- UNIZO/UCM
- COMEOS

### Ordre du jour (projet):

#### **- Faire connaissance (éventuellement avec présentations) : 13h40 - 14h10**

Les participants seront invités à présenter leur organisation (par rapport à l'e-commerce).

#### **- Le marché en ligne des produits: un défi pour la surveillance du marché et pour des conditions de concurrence équitables : 14h10 - 14h25**

Si l'e-commerce améliore le bien-être du consommateur en lui permettant de bénéficier de prix plus avantageux et d'un plus large éventail de choix, son développement n'est pas sans comporter certains défis en termes de protection de la sécurité et de la santé des consommateurs et de l'environnement. L'augmentation du nombre d'opérateurs économiques établis en dehors du territoire de l'UE et du nombre d'acteurs du marché, et notamment dans la catégorie des "pure players", qui n'ont pas nécessairement la connaissance voulue de la législation nationale ou européenne, complique la surveillance du marché et met l'équité concurrentielle sous pression. *Quelle est la situation ?*

#### **- Le cadre légal de l'e-commerce (la directive e-commerce et la législation sectorielle) : 14:25 – 15:00**

*Pause 10 min.*

#### **- Mise en œuvre du cadre légal existant (*les évolutions au niveau EU*): 15:10 -15:20**

#### **- Rôles et responsabilités des opérateurs de l'e-commerce en fonction de la législation sur les produits: 15h20 - 15h40**

La législation sur les produits s'applique sans distinction aux vendeurs traditionnels et en ligne. Les e-commerçants doivent être conscients qu'ils peuvent éventuellement agir en tant qu'importateurs de produits et, de ce fait, être tenus pour responsables de la conformité des produits mis sur le marché. Certaines réglementations en matière de produits comportent également des obligations en matière d'information sur le lieu de vente, qui s'appliquent sur le lieu de vente au consommateur (et donc y compris en cas de vente en ligne). Les intermédiaires de services internet, les opérateurs de plateformes de marché en ligne, les fulfillment centers peuvent eux aussi porter une certaine responsabilité devant la loi et avoir à en répondre. *Nous expliquerons le cadre légal.*

#### **- Collaboration entre le SPF Economie et le secteur privé : 15:40 - 16:00**

**- Discussion : 16h00 - 16h30**

- Informations sur la législation sectorielle pour les entreprises individuelles

L'administration met des informations sectorielles de produit à disposition des entreprises sur les portails web et dans les brochures qu'elle publie. Les helpdesks permettent de répondre aux questions spécifiques que les entreprises se posent. Ces canaux d'information sont-ils connus et utilisés? Que pourrait-on améliorer? Les fédérations sectorielles et plateformes de marché pourraient-elles aussi contribuer à la transmission des informations (plateformes de connaissances, newsletters, codes de conduite)?

- Informations pour surveiller le marché : comment identifier les "free-riders"?
- Les entreprises disposent-elles de procédures efficaces pour l'enregistrement et le traitement des notifications pour contenu illicite? Les entreprises disposent-elles d'une « politique de dissuasion » pour éviter la republication de contenu illégal? En quoi cela consiste-il concrètement? Comment pourrait-on diffuser les bonnes pratiques?
- Les opérateurs de marchés virtuels entreprennent-ils certaines actions pour surveiller les produits proposés à la vente? Y a-t-il des problèmes, des préoccupations?

**Clôture: 16h30 - 16h45**